**ACTE DE CAUTIONNEMENT SOLIDAIRE**

Conforme à l’article 22-1 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tel que revu par la loi n°2018-1021 et l’ordonnance 2021-1192..

**La caution**

Je soussigné·e en ma qualité de caution signataire du présent acte :

Mme/M.

Né·e le

À

Et demeurant à l'adresse suivante :

**Déclare me porter caution solidaire du/des locataire(s).**

**Le(s) locataire(s)**

Mme/M.

**Pour les obligations résultant du contrat de bail.**

**Le contrat de bail**

Contrat de bail signé le :

Et des éventuels avenants signés les :

Pour le logement situé au :

**Dont je déclare avoir reçu une copie et qui a été consenti par le(s) bailleur(s).**

**Le(s) bailleur(s)**

Mme/M.

Demeurant à l'adresse suivante :

Ainsi que de son ou ses successeurs en cas de vente ou de transmission de l’objet du contrat de bail.

**Nature de l’engagement**

En ma qualité de caution solidaire, je garantis l’exécution des obligations du locataire résultant du contrat de bail précité, à savoir le paiement :

• du montant du loyer mensuel de [X] euros, soit [X] €, qui sera, le cas échéant, révisé annuellement tous les [X] selon la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE au [X] ;

• du montant mensuel des charges récupérables de [X] euros, soit [X] € ;

• du dépôt de garantie de [X] euros, soit [X] € ;

• des éventuelles indemnités d’occupation ou astreintes ;

• des dégradations et réparations locatives ;

• des impôts et taxes ;

• des frais et indemnités éventuels de procédure dus en vertu de ce bail.

En cas de décès, il y aura solidarité entre mes héritiers ou représentants dans la mesure où ils seront tenus au paiement de la dette.

**Durée de l’engagement**

Cet engagement pour une caution solidaire est valable pour une durée déterminée.

En tant que caution, je serai donc tenue de satisfaire à toutes les obligations en cas de défaillance du locataire à l’égard du bailleur, et ce pendant la durée du contrat de bail initial désigné ci-dessus et celle de [X] reconduction(s) tacite(s) et/ou renouvellement(s), soit une durée totale de [X] ans.

Je reconnais également avoir pris connaissance de l'avant-dernier alinéa de l'article 22-1 de la loi du 6 juillet 1989 ainsi rédigé :

|  |
| --- |
| *« Lorsque le cautionnement d'obligations résultant d'un contrat de location conclu en application du présent titre ne comporte aucune indication de durée ou lorsque la durée du cautionnement est stipulée indéterminée, la caution peut le résilier unilatéralement. La résiliation prend effet au terme du contrat de location, qu'il s'agisse du contrat initial ou d'un contrat reconduit ou renouvelé au cours duquel le bailleur reçoit notification de la résiliation. »* |

En cas de colocation, je reconnais également avoir pris connaissance des termes de l’article 8-1-VI de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 qui prévoit que :

|  |
| --- |
| *« La solidarité d'un des colocataires et celle de la personne qui s'est portée caution pour lui prennent fin à la date d'effet du congé régulièrement délivré et lorsqu'un nouveau colocataire figure au bail. A défaut, elles s'éteignent au plus tard à l'expiration d'un délai de six mois après la date d'effet du congé.*  *L'acte de cautionnement des obligations d'un ou de plusieurs colocataires résultant de la conclusion d'un contrat de bail d'une colocation identifie nécessairement, sous peine de nullité, le colocataire pour lequel l'extinction de la solidarité met fin à l'engagement de la caution. »* |

En ce sens, en cas de congé donné par [X], le présent engagement de caution prendra fin dans les mêmes conditions que celles de ce colocataire, c’est-à-dire à la date d’effet de son congé régulièrement délivré et lorsqu’un nouveau colocataire figure au bail. À défaut, l’engagement de la caution s’éteint au plus tard à l’expiration d’un délai de six mois après la date d’effet du congé.

**Montant de l’engagement**

Le présent engagement est souscrit pour un montant maximum de :

Je m’engage en qualité de caution à payer au bailleur ce que lui doit le locataire ci-dessus désigné, en cas de défaillance de celui-ci, dans la limite du montant en principal et accessoires s’élevant à [X] euros, soit [X] €.

Je reconnais être privée des bénéfices de discussion ou de division et ne pas pouvoir exiger du bailleur qu'il poursuive d'abord le locataire ou qu'il divise ses poursuites entre les cautions.

Fait à

le

Signature de la CAUTION